

Bruxelles, le 29 octobre 2019
(OR. en)

13468/19

Dossier interinstitutionnel:
2019/0233(NLE)

AVIATION 204
RELEX 965

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. préc.:	ST 13448/19
Objet:	Proposition de DÉCISION DU CONSEIL relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein de la Commission élargie d'Eurocontrol en ce qui concerne les principes régissant l'établissement de l'assiette des redevances de route et le calcul des taux unitaires ainsi que les conditions d'application du système de redevances de route et les conditions de paiement • Compromis de la présidence

1. Le 15 octobre 2019, la Commission a transmis au Conseil une proposition de décision du Conseil relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein de la Commission élargie d'Eurocontrol en ce qui concerne les principes régissant l'établissement de l'assiette des redevances de route et le calcul des taux unitaires ainsi que les conditions d'application du système de redevances de route et les conditions de paiement.

2. Cette proposition a été examinée par le groupe "Aviation" le 24 octobre 2019. Les délégations ont d'une manière générale apporté leur soutien à la proposition et à la recommandation de position de l'UE, et elles ont formulé des observations et des suggestions. Le 25 octobre 2019, la présidence a diffusé un texte de compromis, qui figure dans le document JL 13492/19.
3. Compte tenu de ce qui précède, le Coreper est invité:
 - à approuver le texte du projet de décision figurant dans le document JL 13492/19 et à approuver la recommandation de position de l'UE qui est exposée à l'article 1^{er} du projet de décision;
 - à transmettre le texte au Conseil pour approbation lors de l'une de ses prochaines sessions, avant la session ad hoc de la Commission élargie d'Eurocontrol le 28 novembre 2019.
